

05 11 2016 - 13·45 Llh

## "Les collaborateurs sont la clé du succès"

Zürich (ots) -

Lors de l'assemblée des délégués tenue le 5 novembre 2016, les questions de la stratégie Migros en matière de ressources humaines et de l'évolution de l'effectif du personnel ont figuré parmi les sujets traités. Au cours de l'année 2015, le nombre des collaborateurs a poursuivi son ascension. Par ailleurs, Migros forme 3700 apprentis dans plus de cinquante professions. Malgré un environnement économique difficile, Migros a réussi à accroître l'effectif de son personnel en 2015, lequel a franchi cette année-là pour la première fois la barre des 100'000. A fin 2015, le groupe Migros comptait au total 100'373 collaborateurs, dont plus de 86'000 occupés en Suisse. Ce chiffre signifie que l'entreprise continue à être le premier employeur privé du pays.

Au sein du groupe, le commerce de détail par le canal des coopératives occupe une place étendue. En effet, en 2015, près de deux tiers des collaborateurs étaient occupés dans ce secteur d'activité. Abstraction faite des rachats d'entreprises, la M-Industrie a créé 546 nouveaux postes, dont 456 en Suisse. A cela s'ajoutent d'importantes acquisitions de sociétés telles que la reprise des Centres de santé Santémed ou du groupe Lüchinger-Schmid.

Migros est à bien des égards le reflet fidèle de la société helvétique. Les évolutions politiques, sociales, économiques et démographiques exercent une influence sur l'entreprise qui les assimile en ayant l'avenir en ligne de mire. En tant qu'employeur, Migros contribue de manière très sensible à la cohésion sociale et à l'intégration des individus au sein de la collectivité. En outre, les 37 entreprises du groupe Migros proposent chaque année quelque 1'200 places d'apprentissage dans une bonne cinquantaine de professions différentes.

Depuis 1983, la Convention collective nationale de travail du groupe Migros (CCNT) passe pour un modèle en matière de conditions de travail respectueuses de la vie de famille et compte aujourd'hui au nombre des plus progressistes et importantes de Suisse. 50'700 collaborateurs travaillant au service d'une quarantaine d'entreprises profitent des avantages garantis par la CCNT. Au coeur de cet accord figurent les aspects de politique familiale abordés dans une double perspective: permettre aux collaborateurs de mieux concilier carrière professionnelle et vie privée, et placer sur pied d'égalité les différents types de constellations familiales et de modes de vie existants. Le congé maternité porte sur 18 semaines durant lesquelles le salaire complet est versé. Quant au congé paternité rémunéré, il s'étend sur trois semaines et peut être prolongé pendant quinze jours supplémentaires non payés. Ce ne sont là que quelques-uns des avantages accordés par la CCNT.

Les délégués ont pris connaissance avec intérêt de ces développements réjouissants dans le domaine de la politique du personnel. «Sans les collaborateurs, rien ne va. Ils sont la clé du succès. Ce constat, Migros l'a fait très tôt et investit beaucoup dans la garantie de conditions de travail exemplaires», explique Ursula Nold, présidente de l'assemblée des délégués FCM.

Une autre particularité de Migros consiste en la participation des collaborateurs. A ce propos, l'assemblée des délégués a approuvé à l'unanimité le règlement remanié concernant les représentants du personnel siégeant au sein de l'administration FCM.

Zurich, le 5 novembre 2016

Contact:

Tristan Cerf, porte-parole FCM, tél. 044 277 24 98, tristan.cerf@mgb.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000968/100795222 abgerufen werden.